

**AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Flash

Index AI : ASA 38/003/2006 (Public)

Bulletin n° : 314

ÉFAI

6 décembre 2006

Taiwan. Le ministre de la Justice doit empêcher l'exécution de Chong Deshu

Le ministre de la Justice taiwanais semble avoir signé un ordre d'exécution pour Chong Deshu, prisonnier du couloir de la mort, quelques semaines seulement après avoir promis d'envisager sérieusement de cesser les exécutions dans les mois à venir.

Le 8 novembre, Shih Mao Lin a écrit à Amnesty International pour promettre de «réfléchir sérieusement à votre proposition de ne procéder à aucune exécution lors des mois suivants».

Le ministre a ajouté : «Nous devons dire que nous sommes complètement en accord avec vous sur le fait qu'il est illusoire d'utiliser la peine de mort comme méthode de contrôle de la criminalité. Nous estimons également que l'exécution n'est pas une solution.»

«Il est décevant de constater une telle contradiction de la part des autorités taiwanaises sur un sujet aussi grave que la vie humaine», a déclaré Catherine Baber, directrice adjointe du programme Asie à Amnesty International. «Le gouvernement a déclaré qu'il ne croyait pas aux exécutions : nous l'exhortons à suivre ses principes en empêchant l'exécution de Chong Deshu et en abolissant la peine de mort à Taiwan.»

Pour de plus amples informations, merci de consulter :

<http://web.amnesty.org/library/index/engasa380022006>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>